

ACTION URGENTE

MAURITANIE. DES MILITANTS ANTIESCLAVAGISTES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Deux militants antiesclavagistes, **Biram Dah Abeid** et **Abdellahi el Housein Mesoud**, ont été libérés de la prison civile de Nouakchott le 31 décembre 2018. Le tribunal d'Arafat, à Nouakchott, les a condamnés à six mois d'emprisonnement, dont deux mois avec sursis. **Biram Dah Abeid** et **Abdellahi el Housein Mesoud** avaient déjà passé plus de quatre mois en prison et ont donc été libérés le jour même.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 31 décembre 2018, le tribunal d'Arafat, à Nouakchott, a condamné **Biram Dah Abeid**, nouveau député pour la coalition Sawab/RAG et président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), et **Abdellahi el Housein Mesoud**, membre de l'IRA, à six mois d'emprisonnement, dont deux mois avec sursis. **Biram Dah Abeid** et **Abdellahi el Housein Mesoud** avaient déjà passé plus de quatre mois en prison et ont donc été libérés le jour même de la prison civile de Nouakchott.

Biram Dah Abeid a été arrêté chez lui, à Nouakchott, dans l'ouest de la Mauritanie, le 7 août 2018, le jour où sa candidature pour les élections parlementaires a été acceptée. Aucun mandat n'a été présenté au moment de son arrestation et il a été informé que cette arrestation faisait suite à « un ordre qui venait d'en haut ». Les élections ont eu lieu le 1er septembre 2018 et il a été élu député pour la coalition Sawab/RAG.

Abdellahi el Housein Mesoud a été arrêté à Nouakchott, dans l'ouest de la Mauritanie, le 9 août 2018.

L'arrestation des deux membres de l'IRA est liée à une plainte déposée par un journaliste accusant **Biram Dah Abeid** de l'avoir menacé en raison d'un documentaire télévisé que le journaliste avait réalisé sur lui. Le 13 août 2018, **Biram Dah Abeid** a été inculpé d'« atteinte volontaire à la vie et l'intégrité d'autrui », d'« incitation à l'atteinte volontaire à la vie » et de « menaces d'usage de la violence ». **Abdellahi el Housein Mesoud** a été inculpé de « complicité ». Le journaliste a plus tard retiré sa plainte, mais le parquet a quand même poursuivi les procédures engagées contre les deux militants antiesclavagistes.

Après sa libération, **Biram Dah Abeid** a partagé le message suivant avec un délégué d'Amnesty International : « Je voudrais remercier les membres d'Amnesty International pour leur soutien inconditionnel à chaque fois que des militants antiesclavagistes sont arrêtés arbitrairement. »

NOM ET PRONOMS ASSOCIÉS : **Biram Dah Abeid**
Abdellahi et Housein Mesoud (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 164/18

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/afr38/9046/2018/fr/https://www.amnesty.org/en/documents/amr37/3776/2016/en/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

